



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et départementale  
de la jeunesse, des sports et  
de la cohésion sociale  
Direction

Lyon, le 17 novembre 2020

**Compte-rendu Audio coordination Fédérations régionales et administrations/opérateurs de  
l'Etat du vendredi 13 novembre à 10h30**

**Pièces jointes : 6**

**Liste des Participants**

*DRDJSCS : Pierre BARRUEL, (Isabelle DELUNAY et Nathalie GAY- excusées)*

*Commissaire SP : Cécilie CRISTIA LEROY – Claire LACHATRE*

*ARS : Fabienne CHAMBE*

*DIRECCTE : Mireille GOUYER*

*DRPJJ : Christine LESTRADE excusée*

*DRAAF : Cécile PHILIBERT excusée*

*SGAR : Nicolas AUCOURT (Catherine VINAY excusée)*

*DRDFE : Cécile LANGEOIS (Raphaële HUGOT excusée)*

*DDCS Drôme : Bernard DEMARS excusé*

*URIOPSS : -- Flore Chalayer (Laure CHAREYRE excusée)*

*FAS : Pascale BLANCHETIERE –*

*ADOMA : Namori KEITA -*

*UNAFO : - - Richard JEANIN excusé*

**Introduction par la DRDJSCS :** Après avoir excusé Isabelle DELAUNAY, Pierre BARRUEL remercie les participants à cette audio qui permet de faire un point actualisé de la situation, deux semaines après le début de ce deuxième confinement dont les règles demeurent inchangées pendant au moins 15 jours (annonce faite par le premier ministre hier soir).

**1. Intervention de l'ARS**

**Situation épidémiologique :** La région ARA est malheureusement la région la plus touchée en France avec :

- une très importante pression sur le secteur hospitalier : le nombre de nouvelles hospitalisations avec admissions en réanimation demeure élevé avec toutefois un nombre de décès qui semblerait s'amorcer en baisse ;
- une tension forte au sein des établissements médico-sociaux, notamment en EHPAD pour lesquels des consignes ont été actualisées depuis le 1<sup>er</sup> novembre permettant un accompagnement des personnes âgées par leurs familles - selon un protocole sanitaire strictement encadré- pour qu'elles ne soient pas isolées contrairement au 1<sup>er</sup> confinement.

qui justifient pleinement le maintien du confinement décidé par le gouvernement.

Deux indicateurs au moins (données datant de la fin de semaine dernière) témoignent de cette forte présence du virus dans la région :

- Taux d'incidence (nb de cas confirmés sur 100 000 personnes) : 880 pour la région contre 486 au niveau national
  - Taux de positivité : presque 30% contre 20% au niveau national
- avec un nombre important (243 000) de tests réalisés en région chaque semaine

Les clusters demeurent très nombreux : ceux gérés par ARS, c'est-à-dire de criticité élevée, sont au nombre de 261 sur la région.

Des recommandations sanitaires pour les hébergements collectifs ont été largement diffusées en début de cette semaine (cf fiche jointe). Certaines équipes sanitaires mobiles ont été maintenues depuis l'été, d'autres ont été désactivées : leur réactivation est naturellement possible en tant que de besoin.

**Les Tests antigéniques** permettent des résultats en moins de 30 minutes. Leur déploiement sera progressif sachant que l'ARS a réceptionné un quota de 500 000 tests pour l'ensemble de la région avec une utilisation prioritaire pour les personnels des établissements sanitaires et médico-sociaux qui rentrent de congés, les services d'urgence, le milieu pénitentiaire et l'aéroport de St Exupéry.

**La question de l'accès à ce type de tests pour les professionnels des établissements sociaux** (et notamment ceux des secteurs de la protection de l'enfance et de l'hébergement), en priorité ceux qui rentrent de congés, est naturellement posée par les fédérations régionales.

Même si les fédérations constatent une amélioration réelle des délais pour obtenir des résultats de test PCR (délais divisés par deux passant de 2 à 3 jours entre la prise de RDV et le résultat contre 5 à 6 antérieurement) elles soulignent tout l'intérêt pour les employeurs de pouvoir bénéficier d'un quota de test antigénique pour les structures sociales mentionnées ci-dessus.

L'ARS ne conteste pas le bienfondé de cette demande mais n'est pas en mesure de se prononcer en séance sur la suite qu'il serait possible d'y donner d'autant que le quota disponible pour la région est faible.

En revanche, l'ARS s'engage à examiner la demande qui lui sera adressée par les fédérations régionales (avec copie à la DRDJSCS) portant sur une estimation du volume des besoins (public : personnels de retour de congés). En outre, il conviendrait que les fédérations puissent faire des propositions sur les circuits envisageables de distribution de ces tests s'ils devaient être alloués.

**Sujet vaccination grippe** : La grippe hivernale 202/2021 devra être affrontée alors que le risque COVID-19 sera toujours d'actualité d'où une attention particulière portée à la campagne de vaccination des publics prioritaires qui demeurent les mêmes : personnels de santé et personnes fragiles.

Des alertes ont en effet été remontées sur des ruptures des stocks et du manque de vaccins dans les officines lié à un engouement particulier pour cette vaccination qui s'est exprimée très tôt. Les officines sont et seront réapprovisionnées.

## **2. Intervention de Mme la commissaire à la lutte contre la pauvreté**

**De nombreux appels à projets sont en cours ou à venir :**

**Appel à projet relatif à la formation des professionnels de la petite enfance** : 23 projets ont été déposés en ARA et leur instruction est en cours de finalisation ;

**AMI grands marginaux** : comité de pilotage régional réuni cet après-midi puis le jury national se réunira début semaine prochaine. En région ARA, 12 lettres de candidatures/ d'intention et sans doute un peu moins de projets formalisés. Au niveau national, il a été débloqué une enveloppe permettant le financement d'une cinquantaine de projets, au-delà donc des 10 initialement envisagés pour une mise en œuvre très rapide dès 2020. La quarantaine d'autres projets retenus seront mis en œuvre dès 2021.

**Appel à projet « France Relance » relatif au plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté » sera lancé le 24 novembre prochain avec 4 grandes priorités retenues :**

- La lutte contre la précarité alimentaire, et plus généralement l'accès aux biens essentiels (alimentation et hygiène) ;
- L'accès aux droits ;

- Le soutien aux familles notamment durant les 1000 premiers jours de l'enfant, dont l'accueil des enfants de parents demandeurs d'emploi et en insertion sociale et professionnelle ;

- L'insertion sociale et professionnelle.

Concernant le type de projet déposé, 3 axes sont retenus (il peut s'agir d'investissement ou de fonctionnement) :

- la promotion de services innovants favorisant l'accès de chacun à une réponse à ses difficultés sociales ;

- la modernisation des dispositifs d'accès aux biens essentiels afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins des personnes et soutien de projets encourageant l'autonomie ;

- la modernisation ou l'optimisation des systèmes d'information et des infrastructures des associations au service de l'accroissement de l'activité d'accès aux biens essentiels.

Cet appel à projets est porté par la Commissaire à la lutte contre la pauvreté en lien étroit notamment avec DRDJSCS, DIRECCTE, DRAAF et ARS. En Auvergne-Rhône-Alpes nous disposons d'une enveloppe de 3 millions € pour 2021 et un second AAP sera lancé en 2022.

Tout en faisant part de leur satisfaction, les fédérations présentes attirent l'attention sur :

- Le caractère non pérenne des crédits alloués dans le cadre ces appels à projets ce qui présente des limites ;

- La crainte des associations que ces financements ponctuels, qui sont certes les bienvenus, viennent remplacer des crédits pérennes.

La Commissaire et la DRDJSCS rappellent que les crédits obtenus dans ce cadre viennent bien en complément des crédits «habituels».

### **3. Intervention de la DRDFE**

Le communiqué de presse joint rappelle les mesures prises pendant le confinement pour protéger les femmes victimes de violences. Le lien ci-dessous permet d'accéder au kit de communication complet :

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/crise-santaire/crise-sanitaire-dispositifs-pour-protger-les-femmes-victimes-de-violences-conjugales/>

Pour rappel, les femmes de victimes de violence peuvent avoir besoin d'accès à des services spécifiques qui ne peuvent être rendus à distance. Pour ce faire, pendant le confinement, il leur suffit, dans l'attestation de déplacement dérogatoire, de cocher la case : «convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».

Enfin, suite à la demande de la FAS, le tableau joint en annexe précise les capacités d'hébergement en ARA pour les femmes victimes de violence.

### **4. Intervention de la DRDJSCS**

**Situation de l'hébergement au 10 novembre 2020 :** Hôtel : 2690 places. Places hivernales 2019-2020 maintenues ouvertes : 1 344 places. Places hivernales 2020 - 2021 ouvertes depuis le 18 octobre : 1364 places mobilisables et 1105 places ouvertes. 5 CHS sont ouverts pour 149 places ouvertes et 80 places occupées.

**Pérennisation de places :** la répartition départementale vient d'être validée par le préfet de région.

**Appui à la démarche de contractualisation des CHRHS :** Une enveloppe d'un montant de 236 653 € vient d'être déléguée à la région afin de venir en appui aux démarches de contractualisation avec les CHRHS et ont été subdélégués aux DDCS(PP). Ces crédits d'ingénierie peuvent être, soit mobilisés pour financer un prestataire qui viendrait en appui des services, soit délégués aux gestionnaires de CHRHS afin de les aider dans leur démarche de contractualisation (appui à la réalisation d'un diagnostic partagé, définition des orientations, élaboration d'un contrat...).

**URIOPSS-FAS :** Sur cette démarche de contractualisation des CHRHS : une Journée URIOPSS -FAS reste à programmer dans le courant 1<sup>er</sup> trimestre 2021 avec le souhait d'une intervention de la DRDJSCS et d'une DCS(PP) sur leurs attendus en la matière.

**Réserve civique de nouveau bien mobilisée :** l'élan de solidarité peut réduire la fracture sociale et limiter les effets de la crise. A titre d'illustration 3000 inscrits pour la Collecte des Banques Alimentaires fin novembre.et des milliers d'appels et portages de courses à des personnes isolées.

Enfin, en ARA, un travail conduit par la DRDJSCS est en cours en lien avec l'ARS (Mme Martin) sur un projet de notice joint pour accueillir des volontaires en Service Civique, en Service National Universel, ou par la Réserve Civique dans les établissements sociaux et médico-sociaux en Auvergne-Rhône-Alpes.

## 5. Intervention DIRECTE

**Rappel que les PEC** sont toujours un dispositif mobilisable : ils constituent des outils intéressants notamment à destination des jeunes avec une prise en charge financière importante. Les structures sociales sont éligibles.

**PACEA** : 3<sup>ème</sup> enveloppe supplémentaire de l'ordre d'1 million pour ARA à destination du réseau des missions locales.

**Les CHRS sont des orienteurs vers l'IAE** via la plateforme Inclusion : bien donner ces informations aux structures. **La FAS** va mettre en place une formation en direction de ses adhérents mardi prochain pour cette plate-forme

**Intérêt du déploiement outil «sève» Emploi** (cf. fiche jointe) dans lequel la FAS est très mobilisée.

## 6. Intervention du SGAR

**Ouverture d'un service de demande en ligne des titres de séjour pour les étudiants étrangers en France** : Le ministère de l'intérieur ouvre un téléservice de demande en ligne des titres de séjours, dans un premier temps au bénéfice des étudiants étrangers, appelé ANEF-séjour (Administration Numérique pour les Etrangers en France). Grâce à ce service, ils pourront déposer leur demande de titre de séjour depuis leur domicile, qu'il s'agisse d'obtenir un premier titre après visa, ou de renouveler leur titre de séjour. Ce processus de dématérialisation des demandes des étudiants concerne 120 000 démarches chaque année, au plan national, il sera progressivement élargi d'ici 2022 aux autres titres de séjour, soit au total 870 000 titres et documents accordés.

Pour en savoir plus cf. communiqué de presse joint.

**FAS et URIOPSS** ; Tout en soulignant l'intérêt de cette démarche, la fracture numérique pour les plus précaires –que le confinement a bien mis en évidence - justifie le maintien de la possibilité d'un recours au guichet afin de ne pas succomber au 100% numérique : c'est valable pour toutes les administrations de guichet, organismes de sécurité sociale notamment.

## 7 Interventions spécifiques des fédérations

**FAS et URIOPSS** alertent sur :

- la vigilance particulière à apporter aux jeunes : qu'il s'agisse de MNA ou des déboutés d'une première demande de reconnaissance de leur statut de mineurs ; beaucoup se retrouvent à la rue : un travail renforcé sera fait pour eux et les sortants ASE ;
- la grande fatigue des personnels : ce ne sont certes plus les mêmes angoisses et inquiétudes que celles rencontrées lors du 1er confinement mais la fatigue est réelle : il s'agit de veiller à prévenir l'épuisement des professionnels ;
- les impacts très forts de ce deuxième confinement en termes de santé mentale et de décompensation des personnes accueillies.

**URIOPSS** :

- souligne que le guide DGCS protection de l'enfance récemment diffusé met fin dans sa version actualisée au flou juridique sur le sort des jeunes qui ne sont pas reconnus mineurs : ils doivent être orientés vers structures de droit commun pour personnes majeures. Pour ces situations, les centres d'hébergement doivent les accueillir. La DRDJSCS attirera l'attention des DDCS(PP) sur ce point.
- regrette que la plate-forme RH ( <https://renforth.solidarites-sante.gouv.fr> ) soit ouverte uniquement aux structures sanitaires et médico-sociales et pas aux structures sociales.

**La prochaine audio se déroulera le vendredi 27 novembre 2020 à 9H :**

Faire remonter les questions et propositions vers DR – PSR 2 interlocuteurs :

[pierre.barruel@jscs.gouv.fr](mailto:pierre.barruel@jscs.gouv.fr)

[nathalie.gay@jscs.gouv.fr](mailto:nathalie.gay@jscs.gouv.fr)

qui pourront, si besoin, assurer le relais auprès des autres administrations concernées.